

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SEANCE DU JEUDI 30 MARS à 20H00****N°013/2023 – Versement d'une subvention à l'Épicerie Solidaire « Au marché conté »**Membres en exercice : **11** - Présents : **6** - Excusés avec Pouvoir : **1** - Excusés sans Pouvoir : **3**Absents : **1** - Votants : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 30 MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Jean-Philippe MINIER, Alain ROUSSEAU, Madame Marie-Françoise HEGOBURU et

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Madame Michelle REYNIER

Madame Isabelle MESSINA

**ETAIT ABSENT**

Madame Aude JACQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **M. Claude GERBEL** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Vice-Président propose au Conseil d'Administration le versement d'une subvention d'un montant de 3 400 euros à l'Association « Au marché Conté » conformément à la convention validée par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 7 novembre 2022 (délibération n°18-2022).

Vu la convention qui a pour but de fixer les conditions générales de financement, de suivi, et d'évaluation de l'activité de l'association dans les domaines sociale et professionnelle – délibération n°18-2022 du 7 novembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230330-013-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / avril 2023

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

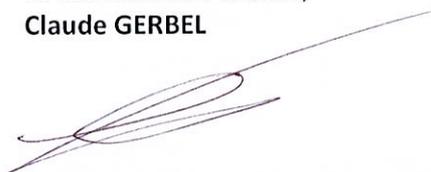
- **DECIDE** de verser une subvention à l'Association « Au marché Conté » conformément aux modalités prévues par la convention visée ci-dessus d'un montant de 3 400 euros.
- **PRECISE QUE** cette dépense sera mandatée à l'article 65748 du budget 2023 du CCAS.
- **DONNE POUVOIR AU PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire de séance,
Claude GERBEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230330-013-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023